

INSCRIPTION à l'école Germaine Tillion

Chers parents ;
Voici les modalités pour inscrire votre enfant
à l'école Germaine Tillion pour la prochaine rentrée :

● Etape 1 . Inscription en Mairie

Elle peut se faire selon les horaires d'ouverture de la Mairie .

Se présenter avec :

- le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile ;

La Mairie vous délivrera alors un certificat d'affectation.

● Etape 2. Admission à l'école

Elle se fait auprès de la directrice de l'école.

Je vous remercie de prendre rendez-vous par téléphone en essayant de cibler ces moments pour appeler :

Mardi matin au 04 74 94 16 14

Mardi après-midi au 04 74 94 00 93

(Ne pas hésiter à laisser un message avec vos coordonnées sur le répondeur).

Une fois le rendez-vous calé , il faudra vous présenter avec :

- Le certificat d'affectation remis par la Mairie
- Le livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge*.(certificat médical ou carnet de santé)
- Un certificat de radiation si votre enfant était déjà scolarisé. *(En faire demande à l'école d'origine)*

* **Enfants nés à partir du 1er janvier 2018** : la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole est obligatoire jusqu'à 2 ans. Ils doivent donc être vaccinés (sauf contre-indication médicale reconnue contre ces onze maladies) pour pouvoir être admis en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants.

*Catherine Fournier
Directrice de l'école Germaine Tillion*

NB :

Pour la rentrée 2026, l'inscription en Petite Section Maternelle concerne les enfants nés en 2023